

ARRETEN° 2025-377

DELEGATION DE FONCTION

Α

Madame Patricia NOSAL, Conseillère Déléguée

LE MAIRE DE CARRY-LE-ROUET

VU l'article L. 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales autorisant le Maire à déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints et, en l'absence ou en cas d'empêchement des adjoints ou dès lors que ceux-ci sont tous titulaires d'une délégation, à des membres du conseil municipal ;

VU le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 3 juillet 2020 au cours de laquelle il a été procédé l'installation du Conseil Municipal et à l'élection du Maire et des Adjoints :

VU l'arrêté n°2020-225 en date du 4 aout 2020, portant délégation de fonction et de signature à Madame Patricia NOSAL,

CONSIDERANT que pour permettre la meilleure administration possible des activités de la commune de CARRY-LE-ROUET, il est nécessaire de fixer les délégations conférées aux adjoints et à certains conseillers municipaux ;

ARRETE

Article 1 : Madame Patricia NOSAL, Conseillère Municipale, est déléguée au Tourisme et aux relations extérieures.

A ce titre, elle est plus particulièrement chargée des fonctions suivantes :

- Mise en œuvre et suivi de la politique en matière touristique.
- Gestion et suivi de l'Office de Tourisme et gestion du conseil d'exploitation de l'Office de Tourisme.
- Gestion des manifestations, de l'Office de Tourisme.

Article 2 : La délégation de fonction prévue par le présent arrêté s'exerce sous la surveillance et la responsabilité du maire.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux (2) mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département et de sa publication. Cette saisi ne peut être faite :

- par voie écrite à l'adresse suivante :

Tribunal Administratif de Marseille 22/24 rue Breteuil 13281 MARSEILLE CEDEX 6

- par voie dématérialisée par le biais de l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible depuis le site Internet <u>www.telerecours.fr</u>.

Article 4 : Le Directeur Général des Services est chargé, en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont notification sera faite à Mme Patricia NOSAL, et ampliation adressée à :

- -M. le Sous-Préfet d'Istres
- -M. le Trésorier de Martigues

Article 5 : Le présent arrêté abroge l'arrêté n°2020-225 en date du 4 aout 2020.

Fait à Carry-le-Rouet,

2 4 SEP. 2025

Conseillère Déléguée, Patricia NOSAL

Le Maire, René-Francis CARPENTIER